

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC428

présenté par  
M. Bloche, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

Compléter la première phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi qu'une dérogation aux règles relatives à l'aspect extérieur des constructions. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de permettre à la dérogation prévue au 6° de l'article 36 de s'appliquer également aux règles relatives à l'aspect extérieur des constructions.